

A woman with dark hair, smiling, is holding a light-colored floral jacket on a hanger. She is in a clothing store with racks of clothes and a mannequin in the background. The scene is brightly lit with a warm, yellowish light source.

Re_fashion

Appel à Projets Réemploi Refashion

Lancement le 19 mars 2025



Les intervenantes



Marthe DEFFONTAINES
Cheffe de projets Junior
Perma-Circulaire



Lucile REBILLARD
Cheffe de projets
Perma-Circulaire



Adèle RINCK
Responsable Réemploi
Réutilisation

- 1. Contexte**
- 2. L'Appel à Projets Réemploi 2025**
- 3. Éligibilité**
- 4. Process de candidature**
- 5. Prochaines étapes**



Refashion : qui sommes-nous ?



Agréé par les ministères de l'économie et de la transition écologique pour assurer la prévention et la gestion de la fin de vie des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures mis sur le marché Français.

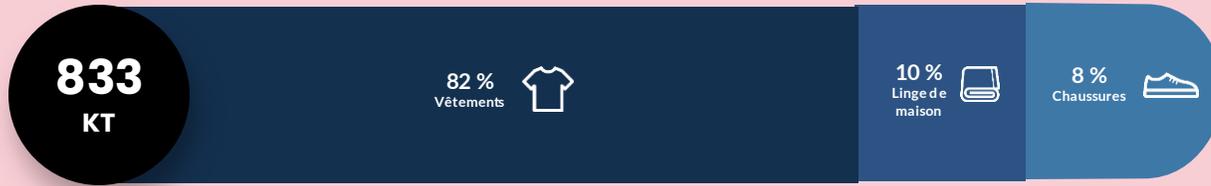


Notre mission :
Réduire l'impact environnemental de l'industrie du textile



Nous accompagnons tous les acteurs de la filière vers l'économie circulaire

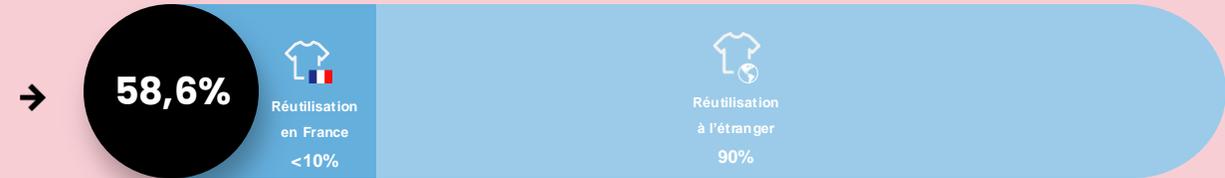
Mise en marché des marques contributrices



Collecte des textiles et chaussures par des opérateurs conventionnés



Tri et régénération par des opérateurs conventionnés



Résultat du tri dans les 66 centres de tri en France et en Europe

La deuxième vie des textiles et chaussures*

*Source : RA Refashion 2023

Le Fonds Réemploi Réutilisation

Deux dispositifs :

- Le Fonds Réemploi Réutilisation 5% des éco-contributions pour soutenir le réemploi, dédié aux acteurs de l'ESS (environ 58M€ sur 6 ans)
- Un financement d'actions complémentaires attribué sous forme d'appels à projets (77M€ sur 6 ans)



Pour développer
un réemploi de
qualité et de
proximité

- 1. Contexte**
- 2. L'Appel à Projets Réemploi 2025**
- 3. Éligibilité**
- 4. Process de candidature**
- 5. Prochaines étapes**

L'Appel à Projets Réemploi Refashion 2025

Deux grandes missions :

- Proposer aux citoyens **des produits de qualité**, reconditionnés afin de rendre la seconde main toujours plus désirable
- Jouer la carte du **collectif** et favoriser la **coopération territoriale**



L'Appel à Projets Réemploi Refashion 2025

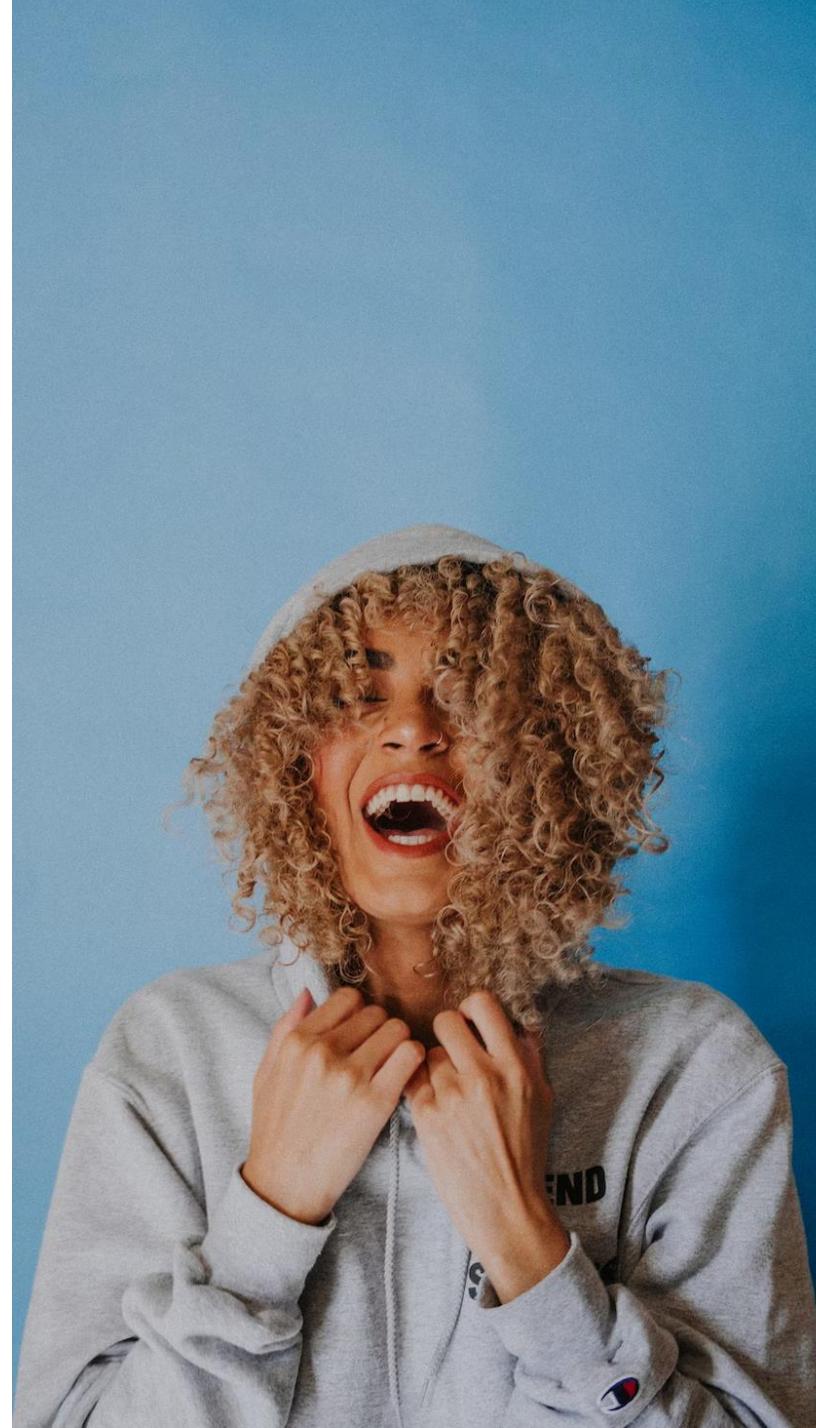
4 catégories d'actions financées :

RECONDITION
-NEMENT

STOCKAGE
PRÉSERVANT

VENTE EN
LIGNE

COOPÉRATION
TERRITORIALE



Dépenses éligibles

Reconditionnement

- **Achat de matériel :**
 - Machine à ozone
 - Machine à laver / sécher
 - Machine à coudre
 - Défroisseur
 - Fer à repasser
 - Consommables
- **Temps de travail interne**
- **Sous-traitance**

100 000 € HT max

Cf. Règlement Intérieur

75 000 € HT max

Stockage préservant

- **Etude de faisabilité** de stockage logistique (analyse du besoin, évaluation des capacités, IT, ...)
- **Rénovation** des locaux d'une structure ou **optimisation de l'espace** de stockage
- **Logiciel de gestion** d'inventaire et **systèmes de traçabilité**
- **Matériel/Consommables** : outils de manutention, équipement de stockage, rayonnage
- **Temps de travail interne**
- **Sous-traitance**



Dépenses éligibles

Vente digitale

- Equipement **Studio photo**
- Référencement (SEO, SEA) et Amélioration UX, UI plateforme +1M d'articles en ligne
- **Abonnement de vente** sur une plateforme
- **Formation** à la vente digitale
- **Sous-traitance**



500 000 € HT max

Cf. Règlement Intérieur

40 000 € HT max

Coopération territoriale

- **Études** d'opportunité ou de faisabilité
- Ingénierie de concertation
- **Sous-traitance**



Les modalités financières



Financement

Enveloppe minimum de 10 000€ HT

50% du montant global du projet

Temporalité

Dépenses réalisées entre le 1er janvier et le 15 octobre 2025

Modalités de versement

1. **Dépenses réalisées et justifiées** : 100% du montant alloué
2. **Dépenses prévisionnelles** :
 - Enveloppe globale prévisionnelle \leq 30 000€ HT : 50% acompte / 50% solde sur dépenses prévisionnelles
 - Enveloppe globale $>$ 30 000€ HT : 25% acompte / 75% solde

- 1. Contexte**
- 2. L'Appel à Projets Réemploi 2025**
- 3. Éligibilité**
- 4. Process de candidature**
- 5. Prochaines étapes**

Les conditions d'éligibilité



Justifier d'une **activité de réemploi réutilisation** des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)



Être **conventionné** Refashion
OU



S'engager à s'approvisionner via un Détenteur de Point d'Apport Volontaire ou un Opérateur de tri conventionné Refashion



Justifier du **déploiement du projet sur le territoire français** 🇫🇷



Être porté par **une seule entité**

Les produits concernés



Textiles d'habillement



Linge de maison



Chaussures

Pas encore conventionné ?

Deux solutions :

Vous faites de la collecte - vous êtes éligibles au conventionnement

Si vous collectez des TLC (toutes catégories) et quel que soit leur état, faites une demande de conventionnement dès maintenant.

Pas de collecte - vous n'êtes pas éligible au conventionnement

Vous devez conclure un partenariat avec un Opérateur de Collecte ou de Tri conventionné par Refashion.

Pour rappel : seuls les acteurs de l'ESS peuvent effectuer l'action d'écrémage (prélever les pièces de meilleure qualité)

Non-éligibilité



- Les projets portant sur des **produits hors périmètre** de la filière TLC
- Les activités d'**upcycling**
- Les activités de **location**
- Les activités de **collecte et de tri**
- Les projets de **création de nouvelles structures** de réemploi réutilisation (digital ou physique)
- Les **projets de sensibilisation** au grand public à travers des ateliers

1. **Contexte**
2. **L'Appel à Projets Réemploi 2025**
3. **Éligibilité**
4. **Processus de candidature**
5. **Prochaines étapes**

Un processus digitalisé via une plateforme dédiée



Prévoir minimum 1h une fois les justificatifs rassemblés pour la complétion du dossier

Les 4 sections à compléter :

-  **Le porteur de projet**
-  **Le projet**
-  **Financement**
-  **Documents à transmettre**

[Rendez-vous sur la plateforme](#)

Règlement intérieur



POUR DEVELOPPER UNE SECONDE MAIN LOCALE DE QUALITE

Règlement de l'Appel à Projets Réemploi Refashion 2025

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 22 avril 2025 à 23:59 (CET)

Refashion est l'éco-organisme agréé de la Filière à REP des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures. Il assure, pour le compte de plus de 10 000 metteurs en marché, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits, mis sur le marché grand public.

Refashion propose des outils, des services, des informations qui encouragent l'éco-conception, la collecte, le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage des TLC en optimisant la gestion des ressources matières, financières et humaines.

Dans le cahier des charges d'agrément de la Filière à REP des TLC, figurent plusieurs objectifs dont :

- Atteindre un taux de collecte de 60% en 2026,
- Atteindre un taux de réemploi de 15% à horizon 2027, en réduisant la distance entre le lieu de collecte des TLC usagés et le lieu effectif de réemploi, à moins de 1 500 km du lieu de collecte.

Pour y parvenir, l'éco-organisme examine des projets favorisant le réemploi, en vue de leur apporter, le cas échéant, son accompagnement financier.

En application de l'article 5.3.2, Financement d'actions complémentaires visant le développement du réemploi et de la réutilisation de son cahier des charges Refashion a organisé cet AAP Réemploi Refashion 2025.

*Plus d'informations sur le cahier des charges de l'éco-organisme :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046600083>

Plus d'informations sur Refashion : <https://refashion.fr/pro/fr>

- 1 A l'inscription sur la plateforme :
 - En prendre connaissance
 - L'accepter en cochant la case dédiée à cet effet
- 2 Lors du process de candidature :
 - Télécharger le Règlement intérieur
 - Le signer, le dater
 - Le recharger sur la plateforme

Le Règlement Intérieur fera office de contrat si vous êtes sélectionnés pour l'Appel à Projets Réemploi 2025

Tableaux financiers



L'acteur devra compléter un tableau de ce type, **pour chaque catégorie** de financement demandée
Toutes les dépenses doivent être exprimées en montant **HT** et justifiées par une facture en bonne et due forme.

Soutien de l'éco-organisme
= 50% des dépenses des catégories d'actions

Tableau 1 : Dépenses liées au reconditionnement

Code ligne	Type de dépenses <i>Sélectionner la case et choisir le type de dépense avec le menu déroulant</i>	Description <i>Indiquer les détails de la dépense effectuée ou à venir</i>	Montant HT prévu (en euro)
1a			
1b			
1c			
1d			
1e			
T1		Total	0,00

Menu déroulant afin de sélectionner le type de dépenses

- Matériel
- Temps de travail interne
- Sous-traitance (<20% de l'enveloppe globale demandée)

Description de la dépense
Ex : Achat d'une machine à laver industrielle de 25 kg

Montant de la dépense prévue lors du dépôt de dossier

Critères d'évaluation



CRITÈRE D'ÉVALUATION DU PROJET	POIDS
1. Ambition des volumes réemployés et d'amélioration du taux de réemploi	40%
2. Qualité technique et économique du porteur de projet	30%
3. Qualité du dossier	10%
4. Critère de proximité et dimension collective	10%
5. Bénéfices sociaux (dont insertion)	10%

- 1. Contexte**
- 2. L'Appel à Projets Réemploi 2025**
- 3. Éligibilité**
- 4. Process de candidature**
- 5. Prochaines étapes**

Le calendrier de l'AAP Réemploi 2025

Les étapes clés



1^{er} janvier 2025

Déploiement des actions

Lancement
de l'AAP

19 MARS



Webinaire
Q/R

9 AVRIL

Clôture des
candidatures

22 AVRIL



Annonce des
lauréats

27 MAI



Réunion
de
lancement

2 JUIN

Date de
clôture des
dépenses

15 OCTOBRE



Clôture de
réception
des
justificatifs

31 OCTOBRE





WEBINAIRE Q/R

Inscrivez-vous dès maintenant !



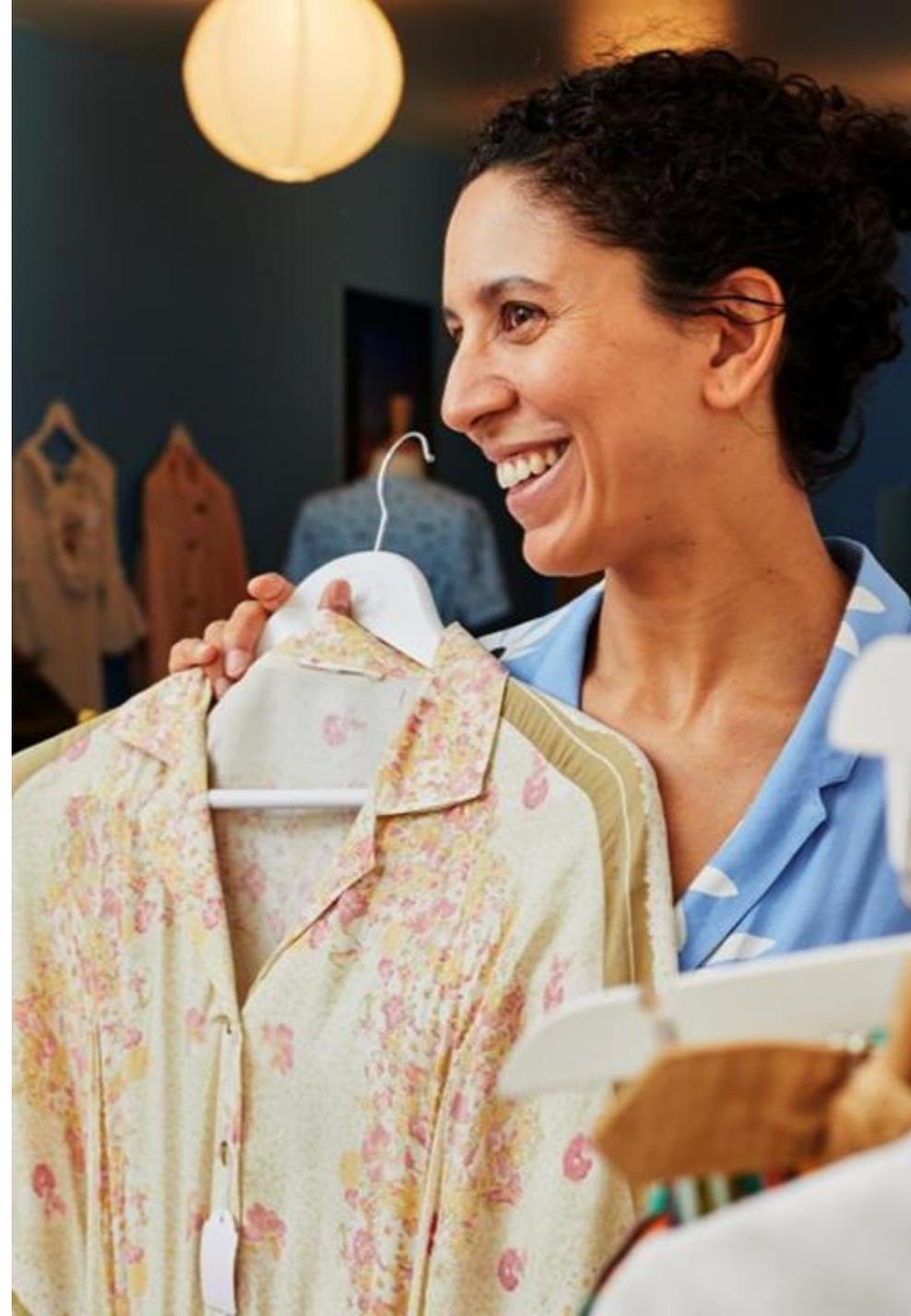
9 avril 2025 - 10h

Candidatez dès maintenant

Sur la plateforme dédiée

Date limite de dépôt des dossiers :

22 avril à 23:59 (CET)



MERCI !

Re_fashion

L'éco-organisme de la Filière Textile